

Le plan de la Commission Européenne

La Commission Européenne prend 2 initiatives nouvelles pour développer les ENR. :

1) La Commission Européenne a publié le 25/5 une **recommandation** du 18/5 relative à l'accélération des procédures d'octroi de permis pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables et à la facilitation des accords d'achat d'électricité

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A32022H0822>

Voilà les dispositions les plus contestables :

2 Les États membres devraient veiller à ce que la planification, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables, le raccordement de ces installations au réseau d'électricité, de gaz et de chaleur et au réseau connexe proprement dit, ainsi que les installations de stockage, soient présumées relever d'un intérêt public supérieur et d'un intérêt de sécurité publique ...

Et puissent bénéficier de la procédure la plus favorable parmi leurs procédures de planification et d'octroi de permis,

6. Afin de faciliter l'adoption de technologies innovantes, les États membres devraient permettre aux demandeurs de mettre à jour les spécifications technologiques de leurs projets entre le moment où la demande de permis est introduite et celui de la construction des projets

9. Les États membres devraient mettre en œuvre des procédures simplifiées d'octroi de permis pour les communautés d'énergie renouvelable,

13. Les États membres devraient introduire des règles selon lesquelles l'absence de réponse de la ou des autorités compétentes, dans les délais impartis, entraîne l'acceptation d'une demande donnée

21. Les États membres devraient rapidement recenser les zones terrestres et maritimes adaptées aux projets dans le domaine des énergies renouvelables,

22. Les États membres devraient limiter au minimum nécessaire les « zones d'exclusion », dans lesquelles les énergies renouvelables ne peuvent pas être développées.

23. Les États membres devraient rationaliser les exigences en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement

24. Les États membres devraient veiller à ce que la mise à mort ou la perturbation d'espèces données d'oiseaux sauvages et d'espèces protégées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil (12) ne fasse pas obstacle au développement de projets

28. Les États membres devraient établir des procédures simplifiées pour le rééquipement des installations existantes



Une dizaine d'associations européennes dont Vent de Colère ont écrit pour demander à la Commission Européenne de revoir ces dispositions contraires aux directives européennes sur l'environnement et allant au-delà des champs d'action délégués à la commission par les états membres.

2) La Commission a repris le texte de cette recommandation pour en faire un projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

Ce projet est en consultation publique jusqu'au 27 juillet à l'adresse https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13334-Projets-en-matiere-denergie-renouvelable-procedures-doc-troi-de-permis-et-accords-dachat-delectricite_fr

3) La traduction en droit français de ces dispositions est en cours d'élaboration, voir l'article suivant.

Les plans de la nouvelle ministre !

Agnès Pannier-Runacher envisage de remanier:

- le cadre réglementaire des énergies renouvelables afin de permettre un développement plus rapide. La ministre a annoncé un nouveau projet de loi sur la transition énergétique à la rentrée ainsi que des mesures réglementaires « *dans les prochains jours* ».
- les mécanismes d'aides pour certains projets. « *Il y a aujourd'hui dans les cartons 6 à 7 GW de projets photovoltaïques, et 5 à 6 GW de projets éoliens qui sont autorisés mais n'avancent pas parce que leur bouclage financier est compliqué par l'inflation des coûts. Je propose que pour ces projets, l'électricité puisse être vendue au prix de marché pendant une période transitoire avant de retrouver le cadre contractuel* ».

Les actions des associations

Comme beaucoup d'association l'on déjà fait il faut participer à la consultation sur le projet de directive européenne (voir adresse internet ci-dessus).

Avec de nombreuses autres associations françaises et européennes, Vent de Colère a écrit à la Commission Européenne pour lui demander de réexaminer ses recommandations pour l'accélération des projets éoliens. Au vu de la réponse de la Commission Européenne une action devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pourra être engagée.

Avec les mêmes associations nous interviendrons auprès des députés européens quand le projet de directive sera soumis au parlement (dans plusieurs mois).

Avec les autres associations françaises nous interviendrons auprès des députés français quand les nouveaux projets du gouvernement leurs seront soumis (à l'automne?).

L'augmentation du prix de l'électricité

change complètement le système économique de l'éolien, voir ci-après lien vers le nouveau rapport de la CRE <https://www.cre.fr/Actualites/la-cre-publie-l-evaluation-des-charges-de-service-public-de-l-energie-a-compenser-pour-l-annee-2023>

et l'article des Echos.

Eolien, solaire : vers un jackpot d'au moins 8,6 milliards d'euros pour l'Etat, *Les Echos*, 18/07/22

Les énergies renouvelables et surtout les parcs éoliens implantés en France pourraient rapporter selon les estimations de la CRE 8,6 milliards d'euros au budget de l'Etat en 2022 et en 2023.

C'est inédit et c'est une conséquence directe de la flambée des prix de l'énergie qui frappe le continent européen. Pour la première fois, en 2022, les énergies renouvelables ne viennent pas alourdir le budget de l'Etat mais deviennent une source de profits pour les finances publiques.

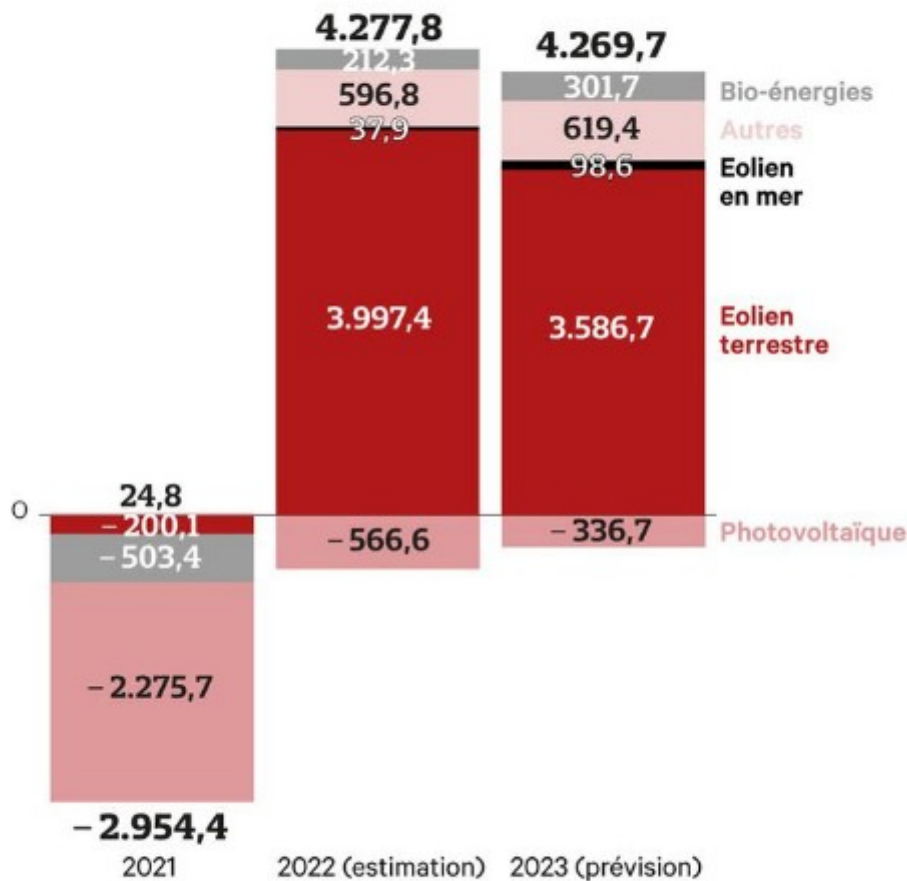
Selon les estimations publiées ce lundi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les énergies renouvelables doivent rapporter au total 8,6 milliards d'euros au budget de l'Etat entre 2022 et 2023. Pour le secteur, lancé grâce au soutien massif de l'Etat et en particulier grâce à ses contrats d'achat d'électricité à prix fixe sur très longue période, c'est une révolution.

Cagnotte imprévue

En 2022, les recettes liées aux contrats d'achat d'électricité passés entre l'Etat et les producteurs d'énergies renouvelables doivent atteindre 4,278 milliards d'euros, alors qu'initialement la CRE tablait sur une charge budgétaire de 5,154 milliards d'euros.

L'éolien assure l'essentiel des recettes de l'Etat dans les énergies renouvelables

En millions d'euros, en métropole



SOURCE : CRE



En 2023, compte tenu des prévisions de prix de l'électricité toujours stratosphériques sur les marchés de gros de l'électricité, la CRE table sur 4,27 milliards d'euros de recettes liées aux énergies renouvelables électriques - contre une prévision initiale de 5,154 milliards d'euros de charge budgétaire.

Cette recette surprise pour les finances publiques provient de la mise en oeuvre des contrats d'achat d'électricité passés avec les producteurs d'énergie renouvelable. Conçus pour garantir un prix de rémunération fixe aux producteurs pendant quinze à vingt ans afin de les inciter à investir, ils oscillent en

moyenne entre 81 euros et 137 euros le MWh. Ces contrats prévoient une compensation financière pour les producteurs lorsque les prix de marché sont inférieurs à ce prix cible, ce qui pèse dans ce cas sur les finances publiques. Mais en retour un versement à l'Etat est prévu quand les prix de marché sont supérieurs aux prix de rachat garantis. Or en France, les prix du MWh oscillent désormais entre 300 et 600 euros...

Concrètement, en 2022 et 2023, ce sont les parcs éoliens implantés en France qui doivent contribuer le plus à ce gain exceptionnel pour l'Etat. Sur les 8,6 milliards d'euros de recettes attendues, la filière éolienne terrestre contribue à hauteur de 7,6 milliards, indique la CRE, qui précise que « la filière photovoltaïque continue de peser marginalement sur les charges de service public à hauteur de 0,9 million d'euros ». Ceci compte tenu du « poids des contrats historiques, conclus au lancement de la filière à des tarifs élevés ». Dans le solaire, certains contrats atteignaient en effet les 300 euros, voire au-delà.

Les subventions pas encore remboursées

Le secteur est cependant encore loin d'avoir remboursé le total des subventions reçues par l'Etat, quelque 43 milliards d'euros depuis 2003, dont 11,5 milliards d'euros pour l'éolien et 24,6 milliards pour le solaire. Mais cette inversion de tendance qui intervient dans un contexte très particulier en raison de la guerre en Ukraine qui provoque des tensions sur le marché de l'énergie constitue une preuve de plus de la « nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables, par ailleurs indispensables pour renforcer la sécurité d'approvisionnement et atteindre les objectifs de neutralité carbone de la transition énergétique », estime la CRE dans son rapport.

D'autant que le gain pour l'Etat pourrait être nettement plus important. Dans ses calculs, le régulateur a pris en compte à minima le projet de réforme du gouvernement qui vise à capter davantage de recettes liées à la production d'électricité renouvelable. Actuellement en débat dans le cadre de la loi sur le pouvoir d'achat, une réforme présentée par le gouvernement prévoit de dé plafonner les versements des producteurs renouvelables à l'Etat lorsque les prix de l'électricité dépassent les prix cibles négociés. Jusqu'à présent, un certain nombre de contrats limitaient la contribution des producteurs éolien ou solaire aux montants de subventions qu'ils avaient déjà perçus.

La CRE y est favorable pointant un risque de « rentes indues ». Ce n'est bien sûr pas l'avis de tous les producteurs éoliens et solaires. S'ils sont largement disposés à faire des concessions compte tenu de la crise énergétique, ils craignent de voir s'évaporer l'intégralité de leurs perspectives de hausses de rendements dans les années à venir.

Retour au charbon dans la production électrique en Allemagne !

<https://allemagne-energies.com/2022/06/11/retour-au-charbon-dans-la-production-electrique-pour-baisser-la-consommation-de-gaz/>

et aussi appel à des centrales en réserve stratégique et des centrales déclassées converties en déphaseur rotatif, acquisition de puissance de réserve supplémentaire à l'étranger.

<https://allemagne-energies.com/2022/05/15/les-couts-dinterventions-pour-eviter-la-congestion-du-reseau-de-transport-ont-depasse-les-23-mde-en-2021/>

La présidente de la Commission européenne annonce une refonte du marché de l'électricité face à la flambée des prix

« Le premier problème est qu'il n'y a pas de solutions convaincantes en théorie ...

les effets distributifs entre les producteurs et les consommateurs, entre les producteurs possédant différentes centrales électriques, et entre les États membres ayant des mélanges de combustibles différents, seront brutaux. Il y a beaucoup d'argent en jeu »

<https://www.euractiv.fr/section/energie/news/la-presidente-de-la-commission-europeenne-annonce-une-refonte-du-marche-de-lelectricite-face-a-la-flambee-des-prix/>

Carte des sites éoliens

Une nouvelle version du site <https://fabwoj.fr/eol/#5/48.034/2.000> est en ligne. Sa mise à jour se fera tous les 3 mois à partir des fichiers des Dreal de chaque région (mais selon les régions les données sur les projets sont plus ou moins complètes).

Un gros travail, merci aux auteurs.

«Sainte-Victoire: pourquoi les vingt-deux éoliennes sont-elles encore en place?»

Publié le 10/06/2022 à 19:42

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/sainte-victoire-pourquoi-les-vingt-deux-eoliennes-sont-elles-encore-en-place-20220610>

Une belle brochette de signataires avec pour la première fois contre un projet éolien Jack Lang.

Parmi les cosignataires figurent notamment Xavier Moreno, président du Céréme, Eric Giully, président de Clai et membre du Céréme, Jack Lang, Ancien Ministre de la Culture, Pierre de Boissieu, ancien secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, Jean-Claude Casanova, de l'Institut, Françoise Chandernagor, de l'académie Goncourt, Paule Constant, de l'académie Goncourt, Annie Duperey, comédienne, sir Michael Edwards, de l'Académie française, Éric Fottorino, directeur de la revue « Zadig », Louis Gallois, ancien président de la SNCF et du groupe Airbus, Sylvie Giono, fille de Jean Giono, Jacqueline de Guillenchmidt, ancien membre du Conseil constitutionnel, Denis de Kergorlay, président de French Heritage Society, Julien Lacaze, président de Sites et monuments, Bérénice Levet, philosophe, Olivier de Lorgeril, président de la Demeure historique, Andréï Makine, de l'Académie française, Michel Pébereau, de l'Institut, Éric Roussel, de l'Institut, Maryvonne de Saint-Pulgent, présidente de section honoraire au Conseil d'État, Philippe Toussaint, président des Vieilles Maisons Françaises et Jean Tulard, de l'Institut.